

Les Infos de Base

Mercredi 3 juillet 2013
volume 16, numéro 27
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- | | |
|----------|---|
| 1 | État de la publication |
| | Liste des modifications apportées à l' <i>Infobase Lois du Québec</i> |
| 2 | Liste des modifications apportées à l' <i>Infobase Règlements du Québec</i> |
| 5 | Liste des modifications apportées à l' <i>Infobase Lois du Canada</i> |
| | Liste des modifications apportées à l' <i>Infobase Règlements du Canada</i> |
| | Mise à jour des infobases via l'Internet |
| 6 | Mise à niveau à la version 4.8 de Folio |
| | Différence de vitesse entre les versions 4.8 et 4.6 de Folio |

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 27 du 3 juillet 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et entrées en vigueur au 3 juillet 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 juillet 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 27 du 3 juillet 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 25 du 22 juin 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 juillet 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 25 du 19 juin 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 22 juin 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 25 février 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 13 du 19 juin 2013.

Les modifications apportées par L.C. 2013, ch. 1, 2, 3, 7, 8 et entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 19 juin 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 juin 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 23 juin 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 juin 2013 et contient maintenant 9 148 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'assurance médicaments, RLRQ, c. **A-29.01**, a. 23.

Taux d'ajustement, montant modifié de la prime annuelle, Avis, (2013) 145 *G.O.* 1, 749.

Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent, L.Q. **2012, c. 12**.

Fin d'effet des articles 1 (partie), 4, 6-9, 35-37.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'administration fiscale, RLRQ, c. **A-6.002**, r. 1, aa. 31R1, 31R2, 31R4, 37.1.2R1, 40.1.1R1, 40.3R2, 69.0.0.12R1, 96R14.1, 96R14.2.

Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale, D. 701-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2775, aa. 1-9.

Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, RLRQ, c. **A-6.002**, r. 4, ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, D. 701-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2775, a. 1.

Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation, des enquêtes et du registraire des entreprises de l'Agence du revenu du Québec, RLRQ, c. **A-6.002**, r. 4.1, titre, aa. 1-4.

Règlement modifiant le Règlement relatif aux honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation, des enquêtes et du registraire des entreprises de l'Agence du revenu du Québec, D. 701-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2775, aa. 1-5.

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État, RLRQ, c. **A-18.1**, r. 5, remplacé.

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État, D. 724-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2805, a. 41.

Règlement sur la protection des forêts,

RLRQ, c. **A-18.1**, r. 10, remplacé.

Règlement sur la protection des forêts, D. 725-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2813, a. 9.

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État, RLRQ, c. **A-18.1**, D. 724-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2805, nouveau.

Règlement sur la protection des forêts, RLRQ, c. **A-18.1**, D. 725-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2813, nouveau.

Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, RLRQ, c. **C-26**, r. 194, remplacé.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2857, a. 36.

Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, RLRQ, c. **C-26**, r. 201, remplacé.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2857, a. 36.

Règlement sur la représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, RLRQ, c. **C-26**, r. 205, remplacé.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2857, a. 36.

Règlement sur les activités de formation des technologues en électrophysiologie médicale pour l'exercice de certaines activités, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2829, nouveau.

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente

entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2834, nouveau.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2857, nouveau.

Règlement sur l'inspection professionnelle des pharmaciens, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2861, nouveau.

Règlement sur l'allocation de présence et sur les frais de déplacement des membres du conseil d'administration du Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal, RLRQ, c. **D-2**, D. 748-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2825, nouveau.

Règlement sur les impôts, RLRQ, c. **I-3**, r. 1, aa. 1R6, 41.1.1R1, 87R5, 92.5R3, 92.11R1, 92.11R3, 130R15, 133.2.1R1, 152R1, 152R4, 157.5R1, 257R1, 336R1 (A), 360R2, 578.2R1, 686R1, 710R1, 712R1, 716.0.10R1, 739R1, 752.0.10.1R1, 752.0.10.3R1, 752.0.10.25R1, 752.0.11.1R1, 771R9, 771R10, 771R11, 786.1R1, 818R53, 818R53.1- 818R53.3, 818R55, 818R57, 818R60, 818R77, 818R78.2, 818R81, 840R1, 840R8.1, 840R11, 840R12, 840R13, 840R22, 840R23, 840R36, 869.2R1, 895R1, 966R2, 966R3, 966R4, intitulé du chapitre II du titre XXXVI, 985.9R1, 985.9R2, 985.9R3, 985.9R4, 998R1, 1015R1, 1015R10, 1015R24, 1029.8.1R1, 1029.8.1R2, 1029.8.21.17R1, 1079.1R3, 1086R1, 1086R3, 1086R4, 1086R10, 1086R11, 1086R30, 1086R33-1086R38, 1086R48, 1086R70, 1086R73-1086R75, 1086R92, 1086R96, ann. B, C.

Règlement modifiant le Règlement sur les impôts, D. 701-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2775, aa. 1-83.

Règles sur les normes relatives à l'admission du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État, RLRQ, c. **L-6**, r. 8, aa. 6, 8.

- Règles modifiant les Règles sur les normes relatives à l'admission du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État*, D. 731-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2815, aa. 1, 2.
- Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de poulettes et sur la conservation et l'accès aux documents des Éleveurs de poulettes du Québec*, RLRQ, c. **M-35.1**, Décision 10012 du 08-04-13, (2013) 145 G.O. 2, 2907, nouveau.
- Règlement sur les parcs*, RLRQ, c. **P-9**, r. 25, aa. 3, 26.
- Règlement modifiant le Règlement sur les parcs*, D. 647-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2651, aa. 1, 2.
- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, RLRQ, c. **P-10**, r. 9, remplacé.
- Règlement sur l'inspection professionnelle des pharmaciens*, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2861, a. 33.
- Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, RLRQ, c. **P-10**, r. 20, a. 6.
- Règlement modifiant le Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, Décision du 17-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2864, a. 1.
- Règlement sur les appareils de chauffage au bois*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 1, aa. 7.1-9.
- Règlement modifiant le Règlement sur les appareils de chauffage au bois*, D. 655-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2678, aa. 1-3.
- Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 2, aa. 5, 9, 9.1, 11, 16, 17, 20, intitulé du chapitre V, 23.1-23.5, 24-24.5.
- Règlement modifiant le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*, D. 653-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2675, aa. 1-10.
- Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 3, aa. 21, 22.
- Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*, D. 654-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2678, a. 1.
- Décret concernant l'application de la sous-section 1 de la section IV.2 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement au secteur de l'industrie minière et de la première transformation des métaux*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 4, abrogé.
- Règlement modifiant le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, D. 652-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2669, a. 14.
- Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 4.1, aa. 22, 45, 60, 194, 202.1-206.4, 215.
- Règlement modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, D. 657-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2682, aa. 1-8.
- Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 5, aa. 0.1, 5, 6, 7, 20-20.8, 21.
- Règlement modifiant le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, D. 652-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2669, aa. 1-4, 9-11.
- Règlement sur le captage des eaux souterraines*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 6, aa. 49.1-49.7, intitulé du chapitre VII, 50-52.5.
- Règlement modifiant le Règlement sur le captage des eaux souterraines*, D. 656-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2679, aa. 1-3.
- Règlement sur les carrières et sablières*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 7, aa. 8, 24, 59-69.
- Règlement modifiant le Règlement sur les carrières et sablières*, D. 658-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2688, aa. 1-3.
- Décret concernant une catégorie d'établissements industriels à laquelle s'applique la sous-section 1 de la section IV.2 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 8, abrogé.
- Règlement modifiant le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, D. 652-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2669, a. 14.
- Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 9, a. 6.1-6.4.
- Règlement modifiant le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles*, D. 659-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2691, a. 1.
- Règlement sur les déchets biomédicaux*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 12, aa. 64.1-64.7, intitulé de la section IV, 65-66.6.
- Règlement modifiant le Règlement sur les déchets biomédicaux*, D. 660-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2692, aa. 1-3.
- Règlement sur les déchets solides*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 13, aa. 1-7.1, 9, 10, 17-21, 23-29, 32-36, 40, 42-44, 46-74, 76-88, 91-103, 105-118, 123, 125, 126.1-128, 130-138, ann. A, C.
- Règlement modifiant le Règlement sur les déchets solides*, D. 661-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2695, aa. 1-17.
- Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 14, aa. 8, 9, 18.7, intitulé du titre III, intitulé du chapitre I, 18.8-18.10, intitulé du chapitre I.1, 19-19.3.
- Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau*, D. 662-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2698, aa. 1-8.
- Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 16, aa. 15, 16, 20, 22, 25-35.
- Règlement modifiant le Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole*, D. 663-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2700, aa. 1-5.
- Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 17, aa. 22.1, 22.2, intitulé du chapitre IV, 23-23.2.
- Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles*, D. 664-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2702, aa. 1-3.
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 18, aa. 37, 57.1-57.6, intitulé du chapitre V, 58-63.1.
- Règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*, D. 665-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2704, aa. 1-4.
- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, RLRQ, c. **Q-2**, r. 19, aa. 36, 122, 149.1-149.7, intitulé du chapitre VII, 150-154.3, 168.

Règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, D. 666-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2708, aa. 1-6.

Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage, RLRQ, c. Q-2, r. 20, aa. 1.1, intitulé de la section I.1, 1.2-5, 13, 16-19, 22-36, 39-44, 44.1-44.6, intitulé de la section IX, 45-48.

Règlement modifiant le Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage, D. 667-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2717, aa. 1-19.

Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout, RLRQ, c. Q-2, r. 21, aa. 3, 24, 28, 52, 58-69.

Règlement modifiant le Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout, D. 668-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2720, aa. 1-5.

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, RLRQ, c. Q-2, r. 22, intitulé de la section XVI, aa. 89-89.5.

Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, D. 674-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2732, aa. 1, 2.

Règlement sur les exploitations agricoles, RLRQ, c. Q-2, r. 26, aa. 9.1.1, 9.3, 16, 28.1, 28.2, 43.1-44.7, 48.4-50.

Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles, D. 671-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2725, aa. 1-3, 5-10.

Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, RLRQ, c. Q-2, r. 27, aa. 26, 28-31, 70, 71, 75, 104, 122, 131, 137.1-137.7, intitulé de la section II, 138-141.4, ann. II, III, XVI.

Règlement modifiant le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, D. 675-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2733, aa. 1-17.

Règlement sur les halocarbures, RLRQ, c. Q-2, r. 29, aa. 20, 27, 34, 35, 41, 61.1-61.7, intitulé du Chapitre VI, 62-68.

Règlement modifiant le Règlement sur les halocarbures, D. 676-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2738, aa. 1-9.

Règlement portant interdiction à la mise en marché de certains détergents à vaisselle, RLRQ, c. Q-2, r. 30, aa. 3.1-4.2.

Règlement modifiant le Règlement portant interdiction à la mise en marché de certains

détergents à vaisselle, D. 669-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2723, aa. 1, 2.

Règlement sur les lieux d'élimination de neige, RLRQ, c. Q-2, r. 31, aa. 1-4.

Règlement modifiant le Règlement sur les lieux d'élimination de neige, D. 672-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2730, aa. 1-4.

Règlement sur les matières dangereuses, RLRQ, c. Q-2, r. 32, aa. 31, 63, 70, 138.1-138.7, intitulé du Chapitre IX, 139-143.4.

Règlement modifiant le Règlement sur les matières dangereuses, D. 677-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2742, aa. 1-6.

Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds, RLRQ, c. Q-2, r. 33, intitulé du chapitre V, aa. 17-22.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds, D. 678-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2747, aa. 1-3.

Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance, RLRQ, c. Q-2, r. 36, aa. 6, 6.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance, D. 670-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2724, a. 1.

Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, RLRQ, c. Q-2, r. 37, aa. 13.1-14.5.

Règlement modifiant le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, D. 679-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2748, aa. 1, 2.

Règlement sur la qualité de l'atmosphère, RLRQ, c. Q-2, r. 38, aa. 96.3.1-96.3.3, intitulé de la section XXX.2, 96.6-96.9.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, D. 680-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2750, aa. 1-3.

Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, RLRQ, c. Q-2, r. 39, aa. 22.1-22.5, intitulé du chapitre VI, 23-28.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, D. 681-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2752, aa. 1-3.

Règlement sur la qualité de l'eau

potable, RLRQ, c. Q-2, r. 40, aa. 14.1, 31, 39, 44.0.2, 44.6-44.12, intitulé du chapitre VI, 45-49.3, ann. 4.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable, D. 682-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2754, aa. 1-4, 5 (partie), 6, 7 (partie), 8.

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, RLRQ, c. Q-2, r. 40.1, aa. 53.1-56.3.

Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, D. 683-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2762, aa. 1, 2.

Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, RLRQ, c. Q-2, r. 42.1, aa. 4, 8, 11.1-12.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, D. 687-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2772, aa. 1-4.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 43, aa. 3, 10.1-11.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, D. 686-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2771, aa. 1, 2;

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 734.

Règlement sur le réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres, RLRQ, c. Q-2, r. 44, aa. 2.1-3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres, D. 673-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2731, aa. 1, 2.

Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, RLRQ, c. Q-2, r. 46, aa. 68.1-68.7, intitulé du Chapitre IV, 69-73.3.

Règlement modifiant le Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, D. 685-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2767, aa. 1-3.

Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers, RLRQ, c. Q-2, r. 47.1, aa. 9.1-11.

Règlement modifiant le Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers, A.M. 2013 du 06-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2867, aa. 1-3.

Règlement sur les usines de béton bitumineux, RLRQ, c. Q-2, r. 48, aa. 7, 17, 25.1-25.13, 28.

Règlement modifiant le Règlement sur les usines de béton bitumineux, D. 684-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2764, aa. 1-4.

Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, RLRQ, c. R-9, r. 2, aa. 6, 8.

Règlement modifiant le Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, D. 701-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2775, aa. 1, 2.

Règlement concernant des régimes complémentaires de retraite visés par l'arrangement relatif à AbitibiBowater Inc. en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, RLRQ, c. R-15.1, r. 6.1, aa. 46.18, 46.19.

Règlement modifiant le Règlement concernant des régimes complémentaires de retraite visés par l'arrangement relatif à AbitibiBowater Inc. en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, D. 696-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2774, a. 1.

Règlement sur la délivrance des certificats de compétence, RLRQ, c. R-20, r. 5, aa. 7, 15, 28.15-28.19.

Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence, D. 747-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2823, aa. 1-3.

Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction, RLRQ, c. R-20, r. 8, aa. 5, 33.8-33.13, ann. A-C.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction, D. 746-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2819, aa. 1-5.

Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, RLRQ, c. S-4.2, r. 5.1, aa. 12-13, 24, 29.0.1-29.0.4, 130.3, ann. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de

services sociaux, A.M. 2013-006 du 07-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2826, aa. 1-9.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, RLRQ, c. T-0.1, r. 2, aa. 0R1, 17R11, 22.30R2, 22.30R5, 22.30R11, 22.30R14, 29.1R1, 81R2, 279R1-279R3.3, 279R13-279R17, 279R19, 279R27, 279R27.1, 300.2R1, 346R1, 350.51R5, 350.51R7, 389R8-389R10, 399.1R1, 425.1R1, 425.1R4, 434R0.11, 434R0.11-434R0.13, 434R4, 434R7, 434R8.5, 434R8.6, 434R8.8, 678R1, ann. III.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 701-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2775, aa. 1-40.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.

Règlement sur les pratiques commerciales en matière de crédit (banques, banques étrangères autorisées, sociétés de fiducie et de prêt, associations de détail, sociétés d'assurances canadiennes et sociétés d'assurances étrangères), DORS/2009-257, intertitre précédant l'article 6, aa. 6-6.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les pratiques commerciales en matière de crédit (banques, banques étrangères autorisées, sociétés de fiducie et de prêt, associations de détail, sociétés d'assurances canadiennes et sociétés d'assurances étrangères), DORS/2012-188 du 20-09-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2198, aa. 1, 2.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (norme

126), DORS/2013-55 du 21-03-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 833, a. 1;

Fin d'effet des articles 121 et 206 de l'annexe IV.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada et Gazette officielle du Québec depuis 1841 et 1869)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

Mise à niveau à la version 4.8 de Folio

Il vous ne vous reste plus qu'un mois pour procéder à la migration vers la version 4.8 du logiciel Folio VIEWS.

Avec l'édition d'avril, nous sommes passés à la version 4.8 du logiciel Folio. Rappelons que la dernière mise à niveau à la version 4.6 datait de 2008.

La version 4.8 amène une certification de compatibilité avec la version 8 de Windows. Elle ajoute également plusieurs fonctionnalités qui permettront l'ajout de nouveaux produits à la bibliothèque Accès Légal.

La migration se fera en 2 étapes.

En avril, nous vous avons fourni la nouvelle version des logiciels. Vous disposiez de 3 mois pour migrer vos systèmes à la version 4.8.

Notez que la version 4.8 n'est pas rétrocompatible. Il sera donc important de ne pas tarder à l'implanter, car lorsque les infobases seront migrées à la version 4.8, un lecteur 4.6 sera incapable de lire les infobases.

En juillet, nous migrerons toutes les infobases à la version 4.8. Nous ajouterons ainsi les nouvelles infobases suivantes à la bibliothèque Accès Légal :

Disponibles à la fois sur DVD, Internet et par nimbo-informatique :

Infobase Lois de l'Ontario (iloisO.nfo) : contient les lois de l'Ontario

Statutes of Ontario Infobase (istatO.nfo) : contient la version anglaise des lois de l'Ontario

Infobase Règlements de l'Ontario

(ireglemO.nfo) : contient les règlements de l'Ontario

Regulations of Ontario Infobase (iregulO.nfo): contient la version anglaise des règlements de l'Ontario

Disponibles uniquement par nimbo-informatique :

Infobase Gazettes du Canada (igcC.nfo) : contient le texte intégral des Parties I, II et III, indexé en français

Canada Gazettes Infobase (icgC.nfo) : contient le texte intégral des Parties I, II et III, indexé en anglais

Les abonnés à notre service de livraison des infobases par nimbo-informatique profiteront des nouvelles infobases dès que leur système sera mis à niveau.

Nous serons disponibles pour vous aider à rendre le processus de migration la plus simple possible. N'hésitez pas à nous acheminer vos questions par courriel à folio48@gaudet.qc.ca ou par téléphone au 514/893-2526.

Différence de vitesse entre les versions 4.8 et 4.6 de Folio

En période transitoire, lecteur 4.8 et infobases 4.6, certains compromis de vitesse sont nécessaires, mais la différence devrait demeurer somme toute mineure.

Il est par ailleurs important de s'assurer que les fichiers des infobases (*.NFO) soient en lecture seule dans le répertoire réseau.

Veillez nous rapporter tout changement notable de fonctionnalité depuis la mise à niveau à la nouvelle version pour que nous puissions nous assurer que le logiciel a été correctement mis à niveau sur votre système.